

DEPARTEMENT
Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/013/06-04

Nombre de
Conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 20
- votants : 25
- absents : 1
- exclus : 0

De la Commune de VAULNAVEYS-LE-HAUT

Séance du 6 Avril

L'an deux mil vingt-trois, le 6 Avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein de la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. PORTA, Maire.

Date de convocation :
30 mars 2023

Etaient présents : Mmes BAUDOIN, COURANT, BOASSO, COUSTOULLIN, CRAPOULET, DELAGE-FRANCK, GARCIN, LEMAITRE, MAS, MERMIER, ODRU, SIONNET.

MM. PORTA, ARGOUD-PUY, ASTIER-PERRET, BOYER, CHASSERY, ECHINARD, FAURE, GARCIA, MARTIN.

Pouvoirs : M. GARCIN à M. GARCIA, M. PAILLET à Mme CRAPOULET, M. PARAZON à M. ARGOUD-PUY, Mme RAMEL à Mme COURANT, M. RUGGIU à M. CHASSERY.

Absent : Mme WIPF.

OBJET

FINANCES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Le Maire rapporteur,

PRESENTE le compte administratif du budget principal communal 2022,

INFORME que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2022 de Madame La Trésorière de VIF et que les résultats de clôture cumulés se décomposent ainsi :

Section de Fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent + 2 256 210.06 €

Résultat de l'exercice 2022 : + 222 271.82 €

Résultat de fonctionnement définitif de clôture : + 2 478 481.88 €

Section d'Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	+ 408 822.59 €
Résultat de l'exercice 2022 :	+ 90 443.44 €
Résultat d'investissement définitif de clôture	+ 499 266.03 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote après avoir donné uniquement pour cette délibération la Présidence à **Lorine BAUDOIN**.

- **PROPOSE** d'approuver le compte administratif 2022,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs de clôture tels que énumérés ci-dessus,
- **DIT** que les résultats cumulés seront repris au BP 2023.

Décision adoptée à l'unanimité (M. le Maire ne participant pas au vote)

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de Grenoble le :
Affiché le :

Po le Maire,
La 1^{ère} Adjointe

Lorine BAUDOIN

